

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

Le mercredi vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ;

Membres absents : Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ;

Pouvoirs : Valérie MIGNOT à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Martine MOUTON ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Sylvie DIANI ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 15 janvier 2025

Secrétaire : Marie-Thérèse DARIER

2025-04 – REALISATION D'UN NOUVEAU STADE A LA BACHASSE – MODIFICATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission travaux du 25 novembre 2024 ;

Vu la délibération 2024-46 du 4 décembre 2024 ;

Considérant que la Commune doit entreprendre la réalisation d'un nouveau stade destiné notamment à l'usage des collèges du Bassenon et des Marronniers, étant donné que l'actuel terrain est situé en zone de périmètre de protection immédiat du captage d'eau et est voué à disparaître en 2026 pour cette raison ;

Considérant que cette aire sportive serait réalisée sur les parcelles AM 134 et AM 133 ; qu'un terrain clôturé serait délivré mi-2025 incluant la réalisation d'une piste de course et d'une piste de saut en longueur ;

Considérant que la présente délibération a pour objet d'actualiser le tableau de financement voté dans la délibération 2024-46 ;

Après en avoir délibéré, 21 voix pour et 6 contre, décide,

Article 1 : De modifier le tableau estimatif des coûts de l'opération et des financements espérés :

| Nature des dépenses | Montant HT | Financement | Montant | Part (%) |
|---|---------------------|-----------------|---------------------|---------------|
| Travaux de terrassement, création de la piste de course et de saut en longueur, engazonnement | 117 520,50 € | Département | 72 000,00 € | 50,3% |
| Installation des clôtures et portails | 25 720,64 € | Etat DETR-DSIL | 42 000,00 € | 29,3% |
| | | Autofinancement | 29 241,14 € | 20,4% |
| TOTAL | 143 241,14 € | TOTAL | 143 241,14 € | 100,0% |

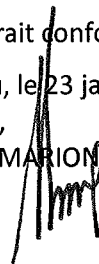
Article 2 : De rappeler la sollicitation dans la mesure du possible des partenaires publics : l'Etat (potentiellement au titre du Fonds vert, de la DETR et de la DSIL) et le cas échéant toute autre collectivité publique et partenaire pouvant apporter un soutien à cette opération (Région, Département, Caisse d'allocations familiales, Vienne Condrieu Agglomération, agence de l'eau, autre partenaire).

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 23 janvier 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse DARIER



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :